

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte des données du Ministère utiles au monde du travail

Les arrêts de travail

Conflits de travail, travailleurs touchés et jours-personnes perdus — 1995-2004	1	2
Selon la compétence et le secteur	2	3
Selon la région administrative	3	3
Selon les grands secteurs d'activité économique	4	4

L'échéance de conventions collectives

Conventions collectives et salariés touchés	5	5
Grandes conventions		5
Selon la région administrative	6	5
Par secteur d'activité économique	7	7
Notes techniques		8

Les arrêts de travail

Avertissement

Un nouveau mode de comptabilisation des arrêts de travail a été instauré en 2000. Avec ce dernier, l'arrêt de travail est directement lié à l'accréditation syndicale, alors qu'auparavant celui-ci reposait sur la notion d'établissement, sans tenir compte du nombre d'accréditations en présence. Cette modification méthodologique entraîne conséquemment une augmentation relative du nombre de conflits de travail. Il faut donc faire preuve de circonspection pour toute comparaison avec des données antérieures à 2000.

Nous vous rappelons que les notes techniques de la présente section apparaissent à la page 7.

2

1 Conflits de travail, travailleurs touchés et jours-personnes perdus — 1995-2004 (mars 2004)

Année	Nombre de conflits déclenchés dans l'année	Nombre de conflits au cours de l'année	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
1995	76	96	47 944	508 659
1996	88	104	14 696	387 339
1997	86	103	22 502	324 020
1998	105	124	98 982	723 609
1999	124	155	25 257	652 747
2000	99	125	24 554	345 640
2001	91	112	52 597	488 867
2002	95	109	22 094	1 009 517
2003	96	115	17 801	879 262
2004*	26	53	8 340	107 613

* Données préliminaires.

- Au cours de la première moitié de la décennie, on remarque une augmentation régulière du nombre de conflits déclenchés dans l'année, pour atteindre un sommet en 1999 (124). On constate une baisse significative en 2000 avec seulement 99 conflits. Depuis cette date, on note une certaine stabilité dans le nombre d'arrêts de travail au Québec.
- C'est en 1998 qu'on retrouve le plus grand nombre de travailleurs touchés (98 982). Ceci est dû principalement au conflit des 80 000 enseignants dans le secteur de l'éducation. À l'exception de l'année 1996, le plus faible nombre de travailleurs touchés se situe en 2003 (17 801, données préliminaires). À titre informatif, de 1995 à 2003, le nombre moyen de travailleurs impliqués dans un conflit de travail s'élève à 32 643.
- Au regard du nombre de jours-personnes perdus, un sommet a été atteint en 2002 (1 009 517). L'année 2003, bien que les données soient préliminaires, est la seconde en importance (879 262).

2

Nombre d'arrêts de travail, de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus selon la compétence*

Compétence	Arrêts de travail déclenchés pendant le mois de mars 2004		Arrêts de travail ayant eu cours durant le mois de mars 2004			Arrêts de travail ayant eu cours depuis janvier 2004		
	Arrêts de travail	Travailleurs touchés	Arrêts de travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Arrêts de travail	Travailleurs touchés	Jours-personnes perdus
Fédérale	0	0	5	610	12 061	5	610	19 573
Secteur privé	0	0	5	610	12 061	5	610	19 573
Grève	0	0	3	597	11 762	3	597	18 861
Grève et lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Lock-out	0	0	2	13	299	2	13	712
Secteur public	0	0	0	0	0	0	0	0
Grève et lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Provinciale	9	1 333	32	2 988	33 243	48	7 767	88 040
Secteur privé	8	503	28	2 132	30 985	43	6 901	84 406
Grève	7	403	24	1 807	23 643	32	6 212	70 937
Grève et lock-out	0	0	0	0	0	1	19	247
Lock-out	1	100	4	325	7 342	10	670	13 222
Secteur public	1	830	4	856	2 258	5	866	3 634
Grève	1	830	4	856	2 258	5	866	3 634
Grève ou lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Lock-out	0	0	0	0	0	0	0	0
Total (toute compétence)	9	1 333	37	3 598	45 304	53	8 377	107 613

* Données préliminaires.

- La grande majorité des arrêts de travail ayant eu cours depuis janvier 2004, touchant le plus grand nombre de travailleurs et impliquant le plus de jours-personnes perdus, sont de compétence provinciale, surviennent dans le secteur privé et sont associés à des grèves.
- À noter en mars, au regard du nombre de travailleurs touchés: le conflit déclenché par les 830 juristes de l'État (secteur public), celui de la Compagnie des chemins de fer nationaux, avec 564 salariés (compétence fédérale) et celui des 563 chargé(e)s de cours de l'Université Laval.

3

Nombre d'arrêts de travail, de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus selon la région administrative — Québec*

	Arrêts de travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	Mars 2004	Depuis janv. 2004	Mars 2004	Depuis janv. 2004	Mars 2004	Depuis janv. 2004
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0	0	0	0	0	0
Bas-Saint-Laurent	1	3	19	109	171	661
Saguenay—Lac Saint-Jean	0	1	0	14	0	490
Capitale-Nationale	4	5	1 415	1 508	5 266	8 906
Chaudière-Appalaches	0	1	0	13	0	208
Mauricie—Bois-Francs	1	3	4	64	16	531
Centre du Québec	0	0	0	0	0	0
Estrie	2	2	116	116	688	814
Montérégie	5	9	206	402	2 334	3 622
Montréal	9	10	522	526	11 983	27 045
Laval	0	0	0	0	0	0
Laurentides	1	1	133	133	1 860	6 377
Lanaudière	3	5	66	296	1 318	2 604
Outaouais	2	3	142	221	2 426	9 612
Abitibi-Témiscamingue	1	1	21	21	664	1 950
Côte-Nord	6	6	297	297	4 978	15 979
Nord-du-Québec	0	0	0	0	0	0
Plus d'une région	1	1	93	93	2 879	8 450
Toutes les régions	0	1	0	4 000	0	4 000
Québec plus autre(s) province(s)	1	1	564	564	10 721	16 364
Total	37	53	3 598	8 377	45 304	107 613

* Données préliminaires.

- En mars 2004 ainsi que depuis le début de l'année, c'est la région de Montréal qui a vécu le nombre le plus élevé d'arrêts de travail, entraînant aussi la perte d'un plus grand nombre de jours de travail.
- Au regard du nombre de travailleurs touchés par un conflit en mars 2004, c'est la région de la Capitale nationale qui occupe le premier rang, avec 1 415 salariés. Par ailleurs, depuis le mois de janvier 2004, il faut signaler le conflit des Centres de la petite enfance, répertorié dans la catégorie « Toutes les régions », lequel a impliqué 4 000 salariés.
- Outre la région de Montréal, la perte de jours de travail a été davantage ressentie, en mars 2004 et depuis le début de l'année, dans la région de la Côte-Nord et de celle dénommée « Québec plus autre(s) province(s) ».

Nombre d'arrêts de travail, de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus selon les grands secteurs d'activité économique — Québec*

	Arrêts de travail		Travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	Mars 2004	Depuis janv. 2004	Mars 2004	Depuis janv. 2004	Mars 2004	Depuis janv. 2004
Agriculture et services connexes	0	0	0	0	0	0
Autres services	3	4	222	226	6 864	20 289
Commerce de détail	6	7	211	267	4 295	16 569
Commerce de gros	0	0	0	0	0	0
Communications et autres services publics	2	2	27	27	802	2 214
Construction	0	0	0	0	0	0
Exploitation forestière et services forestiers	0	1	0	13	0	208
Hébergement et restauration	3	5	312	432	7 396	18 781
Industries manufacturières	8	13	463	857	5 756	10 728
Intermédiaires financiers et assurances	2	2	57	57	1 311	3 648
Mines, carrières et puits de pétrole	0	0	0	0	0	0
Services aux entreprises	0	1	0	14	0	490
Services de santé et services sociaux	0	2	0	4 041	0	4 448
Services d'enseignement	6	7	861	948	5 126	8 714
Services gouvernementaux	4	5	856	866	2 258	3 634
Services immobiliers et agences d'assurances	0	0	0	0	0	0
Transport et entreposage	3	4	589	629	11 496	17 891
Ensemble des secteurs	37	53	3 598	8 377	45 304	107 613

* Données préliminaires.

- C'est dans le secteur des industries manufacturières que l'on dénombre le plus grand nombre d'arrêts de travail en mars 2004 (8) et depuis le début de l'année (13), précédant ainsi les secteurs du commerce de détail et des services d'enseignement.
- En mars 2004, en ce qui a trait au nombre de travailleurs touchés, on note un nombre équivalent de salariés dans les secteurs des services d'enseignement (861) et des services gouvernementaux (856). Par contre, depuis janvier 2004, le nombre le plus élevé de travailleurs visés par un conflit est associé au secteur des Services de santé et services sociaux où l'on retrouve plus particulièrement le conflit des Centres de la petite enfance, visant 4 000 salariés.
- La perte de jours de travail a été, en mars 2004, plus élevée dans le secteur du transport et de l'entreposage (11 496), devant ainsi les secteurs de l'hébergement et de la restauration (7 396) et des autres services (6 864). Depuis le début de l'année, c'est dans ce dernier sous-secteur que l'on observe aussi le plus grand nombre de jours-personnes perdus (20 289); à lui seul, le conflit de Urgel Bourgie a occasionné la perte de 20 150 jours de travail.

L'échéance de conventions collectives

5 Nombre de conventions collectives expirant de mai 2004 à avril 2005 et nombre de salariés touchés

	Conventions collectives*	Salariés touchés*
Mai 2004	124	11 528
Juin 2004	167	7 079
Juillet 2004	67	3 302
Août 2004	93	7 798
Septembre 2004	102	7 293
Octobre 2004	91	5 139
Novembre 2004	84	6 363
Décembre 2004	440	24 620
Janvier 2005	67	4 049
Février 2005	94	12 511
Mars 2005	263	11 075
Avril 2005	121	7 396
Total	1 713	108 153

* Les données mensuelles précédentes concernant le nombre de conventions collectives et de salariés touchés peuvent différer, notamment en raison des données manquantes lors du dépôt des conventions collectives.

6 Expiration des conventions collectives au cours des prochains mois selon la région — Québec

	Expiration au cours des trois prochains mois								Expiration au cours des douze prochains mois		Mai 2004 à juillet 2004	
	Mai 2004		Juin 2004		Juillet 2004		Cumulatif				x 100 %	
	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés
Abitibi-Témiscamingue	2	52	6	392	3	170	11	614	53	3 516	20,8	17,5
Bas-Saint-Laurent	3	542	2	277	1	2	6	821	41	1 907	14,6	43,1
Capitale-Nationale	17	1 583	16	351	5	202	38	2 136	214	10 431	17,8	20,5
Centre-du-Québec	2	92	8	418	2	12	12	522	48	1 945	25,0	26,8
Chaudière-Appalaches	6	352	7	232	4	219	17	803	105	6 346	16,2	12,7
Côte-Nord	0	0	6	203	4	104	10	307	38	2 977	26,3	10,3
Estrie	4	1 060	10	284	5	174	19	1 518	73	4 253	26,0	35,7
Gaspésie —												
Îles-de-la-Madeleine	3	78	1	141	1	4	5	223	16	550	31,3	40,5
Lanaudière	13	1 286	3	156	3	245	19	1 687	62	3 892	30,6	43,3
Laurentides	7	270	3	92	10	307	20	669	75	4 364	26,7	15,3
Laval	6	300	8	497	2	55	16	852	45	3 924	35,6	21,7
Mauricie — Bois-Francs	5	855	12	458	0	0	17	1 313	75	4 980	22,7	26,4
Montérégie	11	971	22	1 523	7	495	40	2 989	234	18 266	17,1	16,4
Montréal	28	3 193	27	1 026	9	895	64	5 114	376	28 535	17,0	17,9
Nord du Québec	0	0	0	0	1	12	1	12	7	374	14,3	3,2
Outaouais	1	1	6	301	1	1	8	303	41	2 058	19,5	14,7
Saguenay —												
Lac Saint-Jean	10	330	26	529	6	144	42	1 003	134	5 420	31,3	18,5
Plus d'une région	5	512	4	199	3	261	12	972	74	4 348	16,2	22,4
Toutes les régions	0											
Total	124	11 528	167	7 079	67	3 302	358	21 909	1 713	108 153	20,9	20,3

Expiration des conventions collectives au cours des prochains mois selon les grands secteurs d'activité économique — Québec

	Expiration au cours des trois prochains mois								Expiration au cours des douze prochains mois		Mai 2004 à juillet 2004		x 100 %
	Mai 2004		Juin 2004		Juillet 2004		Cumulatif				Mai 2004 à avril 2005		
	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	
Agriculture et services connexes	3	264	0	0	1	250	4	514	13	939	30,8	54,7	
Agriculture	1	221	0	0	1	250	2	471	8	642	25,0	73,4	
Services connexes	2	43	0	0	0	0	2	43	5	297	40,0	14,5	
Autres services	21	346	16	181	10	209	47	736	192	5 636	24,5	13,1	
Associations	7	49	8	52	6	36	21	137	75	979	28,0	14,0	
Autres services	8	229	6	106	3	103	17	438	73	2 934	23,3	14,9	
Services de divertissements et de loisirs	5	60	2	23	1	70	8	153	35	955	22,9	16,0	
Services personnels et domestiques	1	8	0	0	0	0	1	8	9	768	11,1	1,0	
Commerce de détail	16	793	15	783	11	444	42	2 020	189	11 505	22,2	17,6	
Commerce de gros	12	728	12	601	5	120	29	1 449	124	8 106	23,4	17,9	
Communications et autres services publics	2	93	1	4	0	0	3	97	17	3 094	17,6	3,1	
Autres services publics	2	93	1	4	0	0	3	97	13	2 836	23,1	3,4	
Communications	0	0	0	0	0	0	0	0	4	258	0,0	0,0	
Construction	2	46	1	5	1	53	4	104	28	1 884	14,3	5,5	
Constructeurs promoteurs et entrepreneurs généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	7	193	0,0	0,0	
Entrepreneurs spécialisés	2	46	1	5	1	53	4	104	19	1 564	21,1	6,6	
Services relatifs à la construction	0	0	0	0	0	0	0	0	2	127	0,0	0,0	
Exploitation forestière et services forestiers	1	17	3	190	2	160	6	367	24	3 164	25,0	11,6	
Hébergement et restauration	3	333	12	306	3	576	18	1 215	71	3 812	25,4	31,9	
Industrie manufacturière	36	3 260	35	2 742	20	1 020	91	7 022	566	44 420	16,1	15,8	
Autres industries manufacturières	1	45	1	45	1	8	3	98	11	1 115	27,3	8,8	
Imprimerie édition et industries connexes	1	72	2	150	0	0	3	222	43	2 300	7,0	9,7	
Industrie des produits du caoutchouc	1	7	0	0	0	0	1	7	11	710	9,1	1,0	
Industrie chimique	4	622	3	453	3	195	10	1 270	29	2 195	34,5	57,9	
Industrie de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	2	29	4	260	2	277	8	566	39	3 270	20,5	17,3	
Industrie de la machinerie (sauf électrique)	2	230	0	0	0	0	2	230	22	978	9,1	23,5	
Industries de l'habillement	2	22	0	0	0	0	2	22	18	3 285	11,1	0,7	
Industrie de première transformation des métaux	3	822	1	80	3	188	7	1 090	34	3 100	20,6	35,2	
Industrie des aliments	3	46	6	661	0	0	9	707	44	3 699	20,5	19,1	
Industrie des boissons	0	0	0	0	0	0	0	0	14	316	0,0	0,0	
Industrie des produits du pétrole et du charbon	0	0	0	0	0	0	0	0	5	68	0,0	0,0	
Industrie des produits électriques et électroniques	1	120	1	30	1	80	3	230	20	2 199	15,0	10,5	
Industrie des produits en matière plastique	1	140	0	0	0	0	1	140	15	1 429	6,7	9,8	

Expiration des conventions collectives au cours des prochains mois selon les grands secteurs d'activité économique — Québec (suite)

	Expiration au cours des trois prochains mois								Expiration au cours des douze prochains mois		Mai 2004 à juillet 2004	
	Mai 2004		Juin 2004		Juillet 2004		Cumulatif				x 100 %	
	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés	Conv. coll.	Salariés touchés
Industrie des produits minéraux non métalliques	5	239	3	32	1	20	9	291	94	2 118	9,6	13,7
Industrie des produits textiles	0	0	1	30	0	0	1	30	10	439	10,0	6,8
Industrie du bois	7	582	8	572	2	68	17	1 222	57	4 802	29,8	25,4
Industrie du cuir et des produits connexes	1	150	0	0	0	0	1	150	6	618	16,7	24,3
Industrie du matériel de transport	1	45	2	118	0	0	3	163	22	5 088	13,6	3,2
Industrie du meuble et des articles d'ameublement	1	89	1	34	2	102	4	225	15	1 397	26,7	16,1
Industrie du papier et des produits en papier	0	0	2	277	5	82	7	359	49	4 414	14,3	8,1
Industrie du tabac	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0
Industrie textiles de première transformation	0	0	0	0	0	0	0	0	8	880	0,0	0,0
Intermédiaires												
financiers et assurances	3	56	7	216	1	37	11	309	75	1 733	14,7	17,8
Mines, carrières et puits de pétrole	2	16	2	160	3	61	7	237	30	3 358	23,3	7,1
Pêche et piégeage	0	0	0	0	1	8	1	8	3	19	33,3	42,1
Services aux entreprises	2	26	0	0	0	0	2	26	20	697	10,0	3,7
Services												
d'enseignement	14	5 450	11	418	0	0	25	5 868	40	8 986	62,5	65,3
Services de santé et services sociaux	4	60	10	390	3	108	17	558	98	2 737	17,3	20,4
Services gouvernementaux	2	21	3	26	1	10	6	57	134	5 137	4,5	1,1
Services de l'administration fédérale	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	0,0	0,0
Services de l'administration provinciale	0	0	0	0	0	0	0	0	9	1 560	0,0	0,0
Services des administrations locales	2	21	3	26	1	10	6	57	124	3 567	4,8	1,6
Services immobiliers et agences d'assurances	0	0	1	18	1	40	2	58	11	317	18,2	18,3
Transport et entreposage	1	19	38	1 039	4	206	43	1 264	78	2 609	55,1	48,4
Total	124	11 528	167	7 079	67	3 302	358	21 909	1 713	108 153	20,9	20,3

Notes techniques

Travailleurs touchés

Sont comptabilisés à ce titre tous les travailleurs directement touchés par l'arrêt de travail au début du conflit, c'est-à-dire les travailleurs faisant partie de l'unité de négociation en cause. Le nombre de travailleurs touchés ne tient pas compte des travailleurs mis à pied (avec ou sans solde) à la suite du conflit.

Jours-personnes perdus

Ce calcul s'établit comme suit : «Nombre de travailleurs touchés x nombre de jours ouvrables perdus durant la période». Le nombre de jours ouvrables n'exclut pas les jours fériés aux

fins de calcul des données préliminaires, sauf ceux prévus par la *Loi sur les normes du travail*.

Données cumulées

Étant donné que certaines corrections peuvent être apportées aux données des mois antérieurs, il peut y avoir des différences avec les données déjà publiées pour un mois donné.

Source :

Les statistiques mensuelles pour l'année en cours sont tirées de données préliminaires sur les arrêts de travail obtenues à partir des infor-

mations fournies par le service de conciliation du ministère du Travail et diverses autres sources. Elles touchent les arrêts de travail de toutes compétences, tant fédérale que provinciale, survenus au Québec durant la période visée.

Quant aux statistiques des années antérieures, elles sont tirées des rapports annuels des grèves et lock-out au Québec.